

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-

DECRET N°73-377 du 27 décembre 1973

portant nomination de Mr Prosper DJIDJOHO, Ingénieur des Travaux Publics et Administrateur, en qualité de Directeur par intérim de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires (O.D.A.M.A.P.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'ordonnance N°73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le décret N°69-80/PR/MTPTPT du 27 mars 1969, portant création de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires (ODAMAP) ;  
VU le décret N°71-251/CP/MTPMT du 29 décembre 1971, portant statuts de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires ;  
Sur proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications;  
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Prosper DJIDJOHO, Ingénieur des Travaux Publics et Administrateur, est nommé Directeur par intérim de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires (ODAMAP).

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N°73-183 du 22 mai 1973, et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 décembre 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, décret N°73-183 du 22 mai 1973, et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

le Ministre de l'Economie et des  
Finances

Capitaine Charles S. BEBADA

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliatiions : PR 8 CS 6 MIPT 4 ODANAP 6 Ministères 10 Intéressé 1  
SGG 4 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.5 SPD 2 DPT 1 DB-CF-DC-Solde 4 DGF 2  
Trésor 4 DI 8 DGP-DGAJL-INSAE 6 Chamb.Com.1 CNR 4 DP 2 JORD 1